

Avant-propos

De grands bouleversements ont eu lieu depuis 1975, date de la parution de la dernière édition, par les Annales des Mines, de l'inventaire des sources d'eau minérale. Leur exploitation s'est, en effet, largement développée et représente, désormais, un poids économique important.

En vingt ans, le thermalisme a vu sa fréquentation progresser de 450 000 à près de 600 000 curistes dans une centaine de stations thermales, marquant un certain attachement de la population à cette forme de thérapeutique. Si la création de huit nouvelles stations thermales depuis 1975 semble également traduire la vitalité du thermalisme, il ne faut cependant pas oublier qu'un nombre presque équivalent d'établissements thermaux ont disparu. En revanche, cette période a été marquée par une rénovation sans précédent de la quasi-totalité des installations thermales.

Tout autre est le conditionnement des eaux minérales naturelles : il s'agit bien cette fois-ci d'une explosion puisque, sur la même période, la production globale a doublé pour atteindre 5,5 milliards de litres d'eau minérale conditionnée dans une cinquantaine d'usines. Après s'être ouverte à l'Europe, encadrée par une directive communautaire en 1980, cette industrie s'est imposée au niveau mondial comme en témoigne la dernière proposition de norme du Codex Alimentarius.

Cette mondialisation s'accompagne d'une profonde mutation du concept même des eaux minérales naturelles conditionnées. A l'origine et jusqu'à plusieurs décennies, l'eau minérale embouteillée était considérée comme un moyen de prolonger une cure thermique. Aujourd'hui, commercialisée dans la grande distribution, elle est d'une certaine façon devenue un produit alimentaire : il s'agit d'une catégorie d'eaux qui se distinguent des eaux de boisson par leur constance de qualité et leur pureté originelle, leur protection naturelle et, le cas échéant, par leurs propriétés favorables à la santé.

L'exploitation des sources a également notablement évolué : modernisation des captages, recherche d'une meilleure sécurité sanitaire, meilleure gestion de la ressource, augmentation des besoins, sont autant de maîtres mots pour les hydrogéologues et les exploitants. Il en est résulté une multiplication d'ouvrages nouveaux et l'abandon d'anciennes sources trop vulnérables qui figuraient régulièrement dans les précédentes Annales. Le contexte administratif est apparu peu adapté aux exigences techniques modernes, aux impératifs économiques ainsi qu'aux nouvelles règles communautaires. En effet, la législation concernant les eaux minérales naturelles, pour l'essentiel, trouve ses origines au XIX^e siècle. Une refonte de la réglementation est donc en cours et les premiers textes réglementaires témoignant de cette nouvelle approche devraient être publiés au début de l'année prochaine, afin de moderniser le droit français et de le mettre en conformité avec les directives communautaires.

L'inventaire de 1975 a soudain pris des rides et ne correspond plus à la réalité du terrain. Le besoin d'une réactualisation s'imposait à tous, aux pouvoirs publics comme aux exploitants et aux consommateurs. Tel est donc l'objet du présent numéro de Réalités Industrielles, qui comprend l'inventaire à jour des quelque 700 sources ainsi que des articles généraux traitant de l'eau minérale naturelle, à la fois sur les plans techniques et médicaux, de la ressource jusqu'à son exploitation. Il a pour vocation de prendre acte des changements passés et de constituer un bilan en prévision des évolutions futures.

Docteur Yves Coquin

*Direction Générale de la Santé
Sous-Directeur de la Veille Sanitaire*

Bertrand de l'Épinois

*Direction Générale de l'Énergie
et des Matières Premières
Chef du Service des Matières
Premières et du Sous-Sol*